

De tout un peu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **6 (1930-1931)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-707082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

scharfen Gesichtszüge lassen einen harten Mann vermuten. Wohl ist er das, doch nur gegen sich selbst. Er hat ein Herz wie Gold, und sein Sinnen und Trachten zielt nur auf das Wohl seiner Untergebenen ab. Sein freier Blick ist fest auf den Mund des Geistlichen gerichtet, als wollte er jedes seiner Worte in der ersten, wuchtigen Kraft in sich aufnehmen. Neben ihm steht ein jungfrischer Offizier, gertenschlank. Welch ein Kontrast! Rasche Jugend und abwägendes Alter, im gleichen Rock, dicht neben einander. Ringsum die Soldaten. Wo sind die oft mürrischen Werktagsgesichter hingekommen? Auf jedem Antlitz strahlt Sonntagsfreude und frohe Zuversicht. Ein starkes «Amen» schliesst das Gebet. Es hat gut getan, dieses Vater-unser. Die Köpfe bedecken sich wieder. Ein Räuspern geht durch die Reihen. «Kameraden, wir singen noch den Schweizerpsalm mit einander!» ertönt des Feldpredigers klangvolle Stimme. Sie singen ja nicht rein, aber es kommt rein aus dem Herzen:

«Trittst im Morgenrot daher,
Seh ich dich im Strahlenmeer!»

Die Haltung wird immer straffer, das Auge immer heller. Fest und zuversichtlich hallt's weit ins Land hinaus:

«Ja, die fromme Seele ahnt
Gott im hehren Vaterland!»

Oberstleutnant und Feldprediger gehen auf einander zu. Fest ruht Hand in Hand und das Regiment steht wieder mit entblösstem Haupte da. Das Lied wirkt weiter in der Seele von Tausenden.

St. Gotthard! Weit vorn am Felsgrat steht die Schildwache. Das Gewehr hält sie im Arm. Im Sonnenglast funkelt die Bajonettspitze. Hinter ihr, auf weiter Bergmatte biwakiert eine Gebirgsbatterie. Behaglich grasen die Maultiere. Von Zeit zu Zeit werfen sie die Köpfe zurück oder schlagen aus. Hoch im blauen Aether kreist ein Raubvogel. Kein Lüftchen regt sich. Wie ein Spiegel so glatt, kristallklar, liegt der Bergsee zu Füßen der Schildwache. Ueber den Hang hinunter zieht sich der bunte Teppich der Alpenblumen. Blaue Enzianen, rote Alpenrosen, braune Männertreu. Dort drüben, unter dem Wiesenband, am Felskopf leuchtet wohl still und bescheiden der Edelweissstern. Der Widdbach bräust übermütig wie Jungblut zu Tale. Ein einsam Kirchlein winkt freundlich vom Talgrund herauf. Ueber allem, weit und hehr die ewigen Firne. Wie reines Silber glänzt und funkelt ihre stolze Pracht. Trutzig ragen graue Felszacken auf gleissenden Schneefeldern hervor. Erhaben grüssen die Unnahbaren herüber. Melodischer Herdenglockenklang zieht über die Alpweid. Jodler wiederhallen jauchzend von Berg und Tal. Holie diho — dije — diho! O, Land der Freiheit und des ewigen Friedens. Die Schildwache regt sich unwillkürlich empor. Ein stolzes Gefühl durchbebt ihr Herz. Vom Biwak kommt's zu ihr herauf:

«O mein Heimatland! O mein Vaterland!
Wie so innig, feurig lieb ich dich!»

Gottfried Keller, was hast du uns gegeben mit diesem Lied! Wie musst du dein und unser Vaterland geliebt haben! Heiss steigt es im Herzen der Schildwache auf, wie das Lied verklingt:

«Beten will ich dann zu Gott dem Herrn:
Lasse strahlen deinen schönsten Stern
Nieder auf mein irdisch Vaterland!»

Das Echo trägt von den Felswänden ein Wort hernieder:

«Vaterland!»

W. R. Ammann.

De tout un peu.

Karl Scheurer et l'armée.

Un pays désarmé est dans une situation dangereuse et il constitue aussi un danger pour les autres. Pendant la guerre mondiale, les armées belligérantes se sont fixées à nos frontières; l'Allemagne et la France ont appuyé à notre pays l'aile sud de leur puissant front occidental. L'aurait-elle fait si, en plus de notre volonté, ces Etats n'avaient pas compté sur nos forces prêtes à s'opposer à toute tentative de violation de notre territoire? Ce n'est pas seulement notre déclaration de neutralité qui a épargné à notre pays d'être le champ de bataille des armées étrangères, mais aussi notre propre armée, sur laquelle a pu s'appuyer notre politique. Et dans l'avenir nous ne pouvons espérer rester en dehors des conflits extérieurs que si nous sommes capables de défendre nous-mêmes notre territoire.

Aussi avons-nous pris auprès de l'institution que nous considérons comme une manifestation de la volonté de réconciliation entre les peuples et qui nous paraît propre à favoriser les idées de paix, la S. d. N., avons-nous pris, l'engagement de rester armés.

Dans la déclaration de Londres du 13 février 1920, son conseil reconnaît que la neutralité perpétuelle est acquise au droit des gens et qu'en conséquence nous ne sommes pas tenus de participer à une action militaire de la S. d. N. En revanche, nous nous sommes déclarés prêts et nous nous sommes engagés à défendre nous-mêmes notre territoire en toute circonstance.

Nul doute, par conséquent, que nous ne soyons obligés de maintenir notre puissance militaire à la hauteur des exigences actuelles.

Une nouvelle carabine qui pourrait être utilisée par l'infanterie.

Divers journaux rappellent que le fusil dont notre infanterie est dotée à l'heure actuelle est le modèle 1896-1911 qui fut remis à la troupe peu avant la guerre et pendant les premières années de mobilisation. Seule l'élite et la landwehr le reçurent, alors que le landsturm conservait le vieux modèle 89.

Depuis, lors du passage de la landwehr au landsturm, le nouveau fusil devait être échangé contre l'ancien modèle. On sait que récemment le département militaire fédérale a décidé qu'à partir de 1934, le landsturm pourrait également conserver le fusil nouveau modèle. Cette date n'a pas été choisie au hasard: elle correspond au passage en landsturm des classes l'âge qui n'ont jamais eu l'ancien fusil dans les mains. Cette modification dans l'armement de notre infanterie va mettre fortement à contribution les réserves. On se demande donc s'il ne conviendrait pas de profiter de cette occasion pour introduire dans l'armement de notre infanterie un fusil nouveau modèle.

On apprend précisément, écrit la «Gazette de Lausanne», que la fabrique d'armes de Berne vient de construire une nouvelle «carabine» qui, au dire des connaisseurs, mérite de retenir l'attention. Les essais ont démontré que l'arme en question, qui se distingue des carabines actuellement en usage par un canon plus fort, permet des tirs tout aussi précis, si ce n'est plus, que notre fusil actuel. A cela s'ajoute une maniabilité plus grande sous un volume et un poids inférieurs, qualité qui ne sont pas négligeables aussi bien pour le port de l'arme que pour le tir. Au point de vue financier, cette nouvelle carabine serait aussi la bienvenue, puisque son coût de fabrication est inférieur de 10 fr. au prix de revient du fusil actuel.

En temps opportun, il y aura lieu d'examiner à partir de quelle date les recrues devront être munies de la

nouvelle carabine. Il faut croire que cette éventualité a déjà été envisagée dans les milieux intéressés puisque les chiffres concernant la fourniture de nouveaux fusils ont subi ces derniers temps une sensible réduction. Le budget concernant la fourniture de matériel de guerre pour 1931, adopté par les Chambres, prévoit encore un montant de deux millions de francs pour l'achat de fusils.

L'armée rouge.

L'armée a été complètement réorganisée, agrandie et disciplinée. On l'instruit ouvertement en vue d'imposer à l'étranger la dictature du prolétariat. D'après l'Annuaire militaire de la S. d. N., le service obligatoire a remplacé le volontariat; l'armée permanente a été doublée d'une immense armée de milices. A elles deux, elles donnent une instruction militaire complète à 900,000 recrues par année. L'armée rouge forme maintenant une masse organisée de plus de 600 bataillons et 500 escadrons avec l'artillerie correspondante. Sa formidable cavalerie est capable à elle seule de submerger rapidement les pays voisins pour y appuyer un commencement de révolution. Toute la jeunesse russe suit des cours militaires préparatoires, les femmes même sont admises au service armé. La société «Osoaviachim» compte trois à quatre millions de membres et donne à l'armée des tanks et des avions.

Aucun pays du monde n'est militarisé à ce point. Dans quel but ?

La réponse, souvent confirmée, a été donnée par Hykoff, successeur de Lénine, qui déclarait le 4 novembre 1925: «Note armée rouge est l'avant-garde du Komintern et lorsque le moment sera venu, sur un signe de lui, elle commencera sa grande marche victorieuse qui fera époque dans l'histoire. . . . Nous aiderons de toutes nos forces à la victoire brillante et définitive du communisme dans le monde. L'armée rouge immense, disciplinée et pénétrée de l'esprit de Lénine en sera le principal ouvrier.»

Le fusil du landsturm.

On apprend que le Département militaire fédéral a l'intention d'équiper le landsturm, à partir de l'année 1934, avec le fusil d'ordonnance modèle 11. Par conséquent, déjà pour l'année en cours, il ne sera plus racheté aux hommes libérés du service le vieux fusil modèle 89. Le budget du Département militaire ne prévoit déjà aucun poste à ce sujet. Cette mesure sera saluée avec joie par nos vieux troupiers, notamment par les tireurs. En effet, depuis longtemps les hommes du landsturm se plaignaient de devoir échanger leur fusil contre un vieux modèle. Les soldats qui ont vaillamment monté la garde aux frontières, ont certes bien droit à conserver l'arme qui fut leur fidèle compagnon pendant les journées tragiques de 1914 à 1918.

Billet du jour!

On commence, dans tous les milieux, et pour les choses les plus diverses, à se rendre compte que l'enfant, c'est l'avenir! Ne souriez pas de cette vérité élémentaire et lisez plutôt ce que l'Association pour le désarmement, à la Chaux-de-Fonds, vient d'adresser à tous les éducateurs. Ces pacifistes, voyant que leurs fantaisies n'obtiennent aucune créance chez les adultes raisonnables cherchent à atteindre les petits, dont le cerveau plus malléable peut se laisser influencer par celui qui parle le dernier . . . ou le plus fort.

L'enfant d'aujourd'hui, c'est la recrue de demain, peut-être le sous-officier ou l'officier de la prochaine

guerre; c'est le magistrat d'après-demain! . . . Il s'agit donc d'agir, et d'agir vite auprès de ces forces en puissance! Et c'est pourquoi un « Appel » a été lancé à tous ceux qui s'occupent, de près ou de loin, à l'éducation.

Tout d'abord, pour l'A. D., il faut « répandre l'idée du désarmement des esprits et des nations, ainsi que celle de l'arbitrage obligatoire ».

Bravo! Tous les bons Suisses ne font pas autre chose depuis longtemps. Quand nos 22 cantons ont décidé de former une Confédération qui puisse continuer glorieusement celle de nos ancêtres, en 1814, ils n'ont pas fait autre chose que de désarmer les esprits particularistes. Quand nous avons fondé les institutions internationales que nous savez (et dont la Croix-Rouge, par exemple, n'est pas la moins célèbre), n'avons-nous pas désarmé les nations? . . . Pour ce qui est de l'arbitrage, nos récentes discussions, au Tribunal de la Haye, prouvent que nous connaissons la Justice internationale!

Alors? . . .

L'A. D. veut ensuite « lutter contre la glorification de l'esprit militariste et des armées. . . »

Voilà qui ne se trouve pas à notre rayon! Jamais la Suisse n'a eu l'esprit de guerre; nous le répétons après mille autres (puisque décidément il y en a qui ne veulent pas comprendre), notre armée est purement défensive et les expériences de l'histoire nous ont appris que c'est une folie de vouloir des conquêtes. Si nos aïeux avaient eu l'esprit qu'on nous reproche aujourd'hui, ils auraient fait de notre pays une vaste puissance, du temps des guerres de Bourgogne par exemple; mais en aurions-nous été plus heureux pour celà? . . . Nous ne le pensons pas!

Alors qu'on nous laisse en paix avec ces exhortations à la modération militaire; encore une fois, ces conseils ne peuvent s'adresser au pays qui a été choisi comme siège de la S. D. N. Puis, il faut « propager les principes de la Société des Nations ».

Nous voilà de nouveau d'accord! L'alliance de nos peuples de races, de mœurs, de religions et de langues différentes est une grande leçon donnée aux autres nations par la Suisse. Faisons donc de la propagande en Europe et dans les continents plus ou moins éloignés, mais laissons les Suisses en face de ce qu'ils ont déjà fait! Sans être orgueilleux, on peut s'en estimer satisfaits!

Le quatrième point du programme pacifiste en question est plus délicat: il critique sans ambage ceux qui ont conduit les milliers d'écoliers (vaudois surtout) au splendide défilé d'Oron, après les manœuvres de la 1ère division. Sans doute, quelques enfants auront mal interprété le spectacle militaire auquel ils étaient conviés; mais l'immense majorité des jeunes voyageurs, orientés du reste par leurs maîtres et leurs parents, auront saisi, vous pouvez en être sûrs, Messieurs de l'A. D., la grandeur de cette revue patriotique! Ils auront été fiers d'appartenir à un pays ayant une telle armée, qu'il s'est donnée pour se défendre, librement, par des lois équitables! Ils auront été heureux de se sentir libres (car la contrainte consentie durant quelques heures sous l'uniforme n'est pas un grand malheur!) sur une terre libre! L'A. D. a peut-être de bonnes intentions, nous pouvons le supposer, mais ses but ne sont pas toujours marqués du coin du bon sens!

D.

Adress-Aenderungen sind unter Beilage von 30 Rp. in Briefmarken und Angabe der alten Adresse an die Administration zu richten.